

UN PEU D'HISTOIRE

Suivant est un article historique bref contribuer par Dr Gilles G. Thériault, auteur et généalogiste de la famille Terriot. Gilles est aussi notre Délégué pour la **'Vital/Madeleine Theriault'** Grande-branche®. Il a réussie avec une très grande pratique de chirurgie dentaire au Canada où il est un membre de l'Association de Chirugiens-dentistes pour la Province de Québec. Gilles, sont épouse, Rachel et deux enfants vivent dans la Province de Québec.



À la suite d'un voyage de reconnaissance par Champlain en 1603 le long des côtes de la Gaspésie et de la Baie Française(Baie de Fundy), le roi de France nomma Pierre de Guast de Monts Lieutenant Général "des côtes, terres et confins de la Cadie et de la Nouvelle-France" avec mission de constituer un monopole français de la traite des fourrures.

En avril 1604, Pierre de Monts s'embarque au Havre de Grace pour aller occuper son nouveau poste. C'est donc en Acadie qu'arrivèrent les premiers colons français.



The Harvest: Acadian families worked together to cultivate and harvest the beautiful crops from the dyed marshlands of Acadia.

Entre-temps plusieurs recrues étaient venus s'ajouter au petit groupe des fondateurs en 1632, 300 colons, triés sur le volet, étaient expédiés en Acadie. Un poste de traite furent établis à Port- Royal et à l'embouchure de la rivière St-Jean, et des seigneuries furent octroyées. L'une d'elle échut à Charles de Menou

d'Aulnay, propriétaire avec sa mère, d'une seigneurie située au Poitou, dans la région du Loudun. Ce domaine comprenait le village d'Aulnay, d'Angliers, de Martaizé et de la Chaussée.

® "Grande-Branche" is a registered trade-mark of the Terriot Acadian Family Foundation.

Notre premier ancêtre Jehan Terriot naquit à la Grande Chaussée, au Loudunais, France en 1600. Il vint en Acadie en 1632 avec le commandeur de Razilly. Le 20 mars 1632, le Traité de Saint-Germain-en-Laye avait rendu à la France ses colonies de Québec et de Port-Royal, qui lui avaient été enlevé par les Anglais et les Ecossais.

Le 10 mai suivant, le roi de France chargeait le commandeur Isacc de Razilly, Chevalier de l'Ordre Religieux de Malte, de reprendre Port-Royal aux Ecossais, qui y étaient établis depuis 1628. Le 20 juin, deux voiliers, le Saint-Jean (250 tonneaux) et l'Espérance en Dieu, partent de la Rochelle, après y avoir embarqué une partie des provisions nécessaires à l'expédition ainsi que quelques hommes.

Partie d'Auray le 28 juillet 1632, la flottille jette l'ancre à l'embouchure de la rivière la Hève (aujourd'hui La Have) au sud de l'Acadie, le 8 septembre, après un mois et demi de navigation.

Jehan Terriot et Martin Dupuy son beau-frère, durent aller s'établir à environ 15 kilomètres du fort et c'est à cet endroit, qui deviendra le noyau de la colonie de La Hève.

Jehan Terriot et sa famille sont témoins de la prise de Port-Royal par les Anglais en 1654. Leur fils aîné, Claude en âge de porter les armes, dut être parmi les héroïques défenseurs de Port-Royal, qui résistèrent aux assauts des Anglais pendant deux semaines, malgré leur grande infériorité numérique.

Le 2 septembre 1670, l'Acadie avait été rendue à la France et M. de Grandfontaine en avait été nommé gouverneur. Son premier soin à son arrivée au pays est d'ordonner la tenue d'un recensement général de la colonie. L'exécution en est confié au père Laurent Moulins, missionnaire Cordelier, sous la direction du Sieur Hugues Rondin, ingénieur français au service de Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France. Des recensements ont été tenus en Acadie en 1671, 1678, 1686, 1714 et 1752.

Le Traité d'Utrecht de 1713 laissait à la France l'île de St-jean (île du Prince Edouard), l'île Royale (Cap Breton), et une partie de l'Acadie, situé sur la rive nord de la baie de Fundy.

A partir de 1749, la politique coloniale anglaise se décida à faire de la Nouvelle Ecosse, une colonie de peuplement britannique. Le Colonel Lawrence devenu gouverneur, décida d'en finir : les Acadiens devaient prêter le serment d'allégeance ou quitter le pays. La plupart n'hésitèrent pas et choisirent l'exil. La déportation des Acadiens débuta à la fin d'août 6 ou au début septembre 1755. Les familles furent séparés, hommes, femmes et enfants se retrouvant la plupart du temps sur des bateaux différents. Certaines familles ne purent jamais se reconstituer.

Ce sont quelques notes historiques pour nous permettent de comprendre l'histoire de notre premier ancêtre Jehan Terriot.

Faisant partie de cette colonie, nos ancêtres subirent une épreuve terrible soit la déportation des Acadiens qui arriva en 1755. Qui à bien pu être responsable de la déportation ? A cet égard les faits sont éloquentes, Charles Lawrence pour avoir donné l'ordre d'expulsion portera toujours la marque du bourreau. Pour avoir exécuté les instructions à la lettre les Winslow, Murray ou Moncton eurent une part de responsabilités. Le rôle des gouverneurs des Treize Colonies et particulièrement celui de William Shirley du Massachusetts fait d'eux des complices.

La question des motifs qui ont inspiré Charles Lawrence est encore aujourd'hui inconnue. Les Acadiens ont-ils eu affaire à un criminel ou plus banalement à un administrateur soucieux des intérêts qu'il avait à défendre. Quoi, qu'il en soit ce événement fait partie de l'histoire de notre famille. Il ne faut pas s'attarder au passé, tachons plutôt d'en conserver un souvenir pour que les liens de notre famille soient dorénavant indestructibles.
